



Avoir une carte de séjour en france

Par **sara**, le **15/06/2008** à **22:49**

je suis une jeune fille étudiante depuis 2003 en france, je suis entrée en france avec mon père dans son passeport sans le visa il avait une carte de résidente de 10 ans puis il est décédé, en ce moment je vis avec ma mère elle a une carte de séjour; je vais faire mes 19 ans bientôt, j'ai déposé ma demande au sous-préfet puis ils ne veulent pas me la délivrer et aujourd'hui je ne sais pas quoi faire s'il vous plaît répondez-moi

Par **hélène**, le **19/06/2008** à **17:38**

bonjour mademoiselle, moi aussi j'ai le même cas que vous et c'était en 1999 mes parents étaient là et on n'a pas voulu me régulariser je me suis battu pour obtenir gain de cause car j'ai eu un visa de régularisation ensuite des cartes de séjour d'un an 3 fois et après celle de 10 ans et là aujourd'hui je suis naturalisée française. Je pense que tu peux l'obtenir, il faut leur rappeler que vous êtes installés ici en France, mettez leur tous les arguments possibles. J'espère vous avoir donné un peu d'espoir. Conseil : allez voir un avocat s'il le faut